





École de Barraute CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL DU 25 MARS 2025 De la 4^e séance ordinaire tenue au 430, 9^E AVENUE Barraute, QC, JOY 1A0

Présences

Michelle Lacasse
Isabelle Dault
Roxanne Morin
Zoé Jobin Chayer
Karoline Alain
Marie-Philippe Bisson
Amélie Therrien
Karine Briand
Mylène Barbeau
Caroline Pelchat
Audrée Vallières

Directions

Mélanie Chabot	
Kevin Lacoursière	

Absences

Karoll-Ann Bisson	
Yann Francoeur	



7.1. Ouverture de la séance

Le quorum étant constaté, la séance débute à 18 h 30.

7.1. <u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u>

Mme Mélanie Chabot propose d'amender l'ordre du jour en déplaçant les points "Organisation scolaire" et "Interventions de l'assemblée" à la fin de la rencontre, afin de permettre à Mme Nancy Létourneau, directrice générale par intérim du Centre de services scolaire Harricana, d'être présente pour répondre aux interrogations des membres du conseil et des citoyens présents. Cette modification est acceptée par l'assemblée.

CE-0021-2025

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de Mme Amélie Therrien

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté.

ADOPTÉE.

7.1. Adoption du procès-verbal du 4 février 2025

Mme Mélanie Chabot procède à la présentation du procès-verbal de la séance tenue le 4 février 2025. Mme Michelle Lacasse souligne qu'une erreur s'est glissée dans l'orthographe de son nom. Un correctif sera apporté afin d'assurer l'exactitude du document.

CE-0022-2025

Adoption du procès-verbal du 4 février 2025.

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de Mme Mylène Barbeau

QUE le procès-verbal de cette séance soit adopté.

ADOPTÉE.

1. Correspondance reçue

Aucune correspondance n'a été reçue.

7.1. Approbation de la grille-matière de Notre-Dame du Sacré-Coeur de l'an prochain

Mme Mélanie Chabot présente la grille-matières de l'école Notre-Dame du Sacré-Cœur pour l'année scolaire 2025-2026. À la suite d'une consultation menée auprès des élèves, une modification a été apportée afin de remplacer le cours de danse par un cours de musique, mieux adapté aux intérêts exprimés par les élèves.

De plus, une mise à jour de l'intitulé du cours d'Éthique et culture religieuse (ECR) est effectuée pour refléter le nouveau programme de Culture et citoyenneté québécoise (CCQ), conformément aux orientations du ministère de l'Éducation.

CE-0023-2025

Approbation de la grille-matière de l'an prochain.

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de Mme Karoline Alain QUE la grille-matière 2025-2026 soit approuvée.



APPROUVÉE.

2. Approbation de la grille-horaire de l'an prochain

École Notre-Dame du Sacré-Cœur :

Mme Mélanie Chabot présente la grille-horaire prévue pour l'année scolaire 2025-2026. Elle informe que le personnel enseignant a unanimement voté en faveur de l'ajout de six journées de concertation pédagogique. Afin de rendre ces journées possibles sans diminuer le temps d'enseignement, des ajustements ont été apportés à la durée quotidienne des cours. Elle détaille les modifications apportées et la manière dont le temps a été réparti dans l'horaire.

École secondaire Natagan :

M. Kevin Lacoursière présente à son tour la grille-horaire de l'école secondaire Natagan pour l'année 2025-2026. Il indique que le personnel enseignant a unanimement appuyé l'ajout de trois journées de concertation pour la prochaine année scolaire. Pour compenser ce temps, des modifications ont été apportées à l'horaire quotidien, notamment une bonification de la 3e période ainsi qu'un allongement de deux minutes du déplacement entre la 2e et la 3e période. Il précise que ces ajustements permettent de préserver le temps d'apprentissage tout en répondant aux besoins de concertation du personnel.

CE-0024-2025

Approbation de la grillehoraire de l'an prochain. IL EST RÉSOLU, sur la proposition de Mme Michelle Lacasse

QUE la grille-horaire 2025-2026, soient approuvées.

APPROUVÉE.

7.1. Suivi de la mesure d'aide aux parents

Mme Mélanie Chabot présente la mesure d'aide aux parents ainsi que son déploiement au sein de l'établissement. Elle explique que des trousses seront acquises par l'école, dans le but d'être prêtées aux familles qui en ont besoin. Cette initiative vise à soutenir les parents en leur fournissant des outils concrets pour accompagner leur enfant dans son parcours scolaire.



3. Présentation des travaux sur le plan d'action du projet éducatif

École Notre-Dame du Sacré-Coeur :

Mme Mélanie Chabot présente l'évolution des travaux du comité de pilotage et du comité Climat scolaire dans l'élaboration du plan d'action lié au projet éducatif. Elle précise que le document est en voie d'être finalisé et qu'il restera à le présenter à l'équipe-école avant de pouvoir le soumettre officiellement au conseil d'établissement.

École secondaire Natagan :

M. Kevin Lacoursière explique que plusieurs rencontres de travail ont eu lieu au cours des derniers mois afin de réviser et bonifier le plan d'action de l'établissement. Dans ce cadre, deux demi-journées ont été planifiées pour permettre aux équipes de réfléchir collectivement aux priorités et aux actions à mettre en œuvre. Il précise que les actions seront finalisées lors de la deuxième demi-journée, prévue le 3 avril 2025, avant d'être présentées à l'équipe-école, puis au conseil d'établissement.

4. Climat scolaire

Ateliers et sondages : Mme Mélanie Chabot et M. Kevin Lacoursière informent l'assemblée que des ateliers seront prochainement réalisés en classe afin de sensibiliser les élèves à la distinction entre un conflit, un acte de violence et une situation d'intimidation. Un rappel est fait concernant la tenue de la semaine thématique sur la prévention de l'intimidation, qui s'inscrit dans cette démarche éducative.

Par ailleurs, des sondages seront administrés auprès des élèves dans le but de mieux comprendre leur vécu et leur perception du bien-être à l'école. Les données recueillies permettront d'orienter les actions futures en lien avec le climat scolaire.

Mme Chabot et M. Lacoursière expliquent que, à la lumière des résultats des sondages réalisés auprès des élèves, le plan d'action pour un milieu sain et bienveillant sera révisé afin de tenir compte des problématiques et préoccupations soulevées. Cette mise à jour visera à bonifier les mesures déjà en place pour assurer un environnement scolaire sécuritaire, inclusif et respectueux pour tous.

7.2. Activités

Mme Mélanie Chabot présente les activités prévues pour l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (NDSC). Elle informe que les élèves du deuxième cycle participeront au Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue (SLAT), qui se tiendra le 22 mai 2025.

M. Kevin Lacoursière présente quant à lui les activités à venir pour l'école secondaire Natagan. Il précise que l'ensemble des élèves de l'établissement participeront également au Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue, prévu pour le 23 mai 2025.



5. Affaire diverse

Aucune affaire diverse.

7.2. <u>Proposition de tenir une rencontre supplémentaire</u>

Mme Mélanie Chabot propose la tenue d'une rencontre supplémentaire le 29 avril 2025, afin de permettre l'approbation des effets scolaires en vue des commandes pour l'année scolaire 2025-2026.

Cette proposition fera l'objet d'une résolution lors de la présente séance.

CE-0025-2025

Approbation de tenir une rencontre supplémentaire le 29 avril 2025

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de Mme Amélie Therrien

QUE la proposition de tenir une rencontre supplémentaire le 29 avril 2025, soit approuvée.

APPROUVÉE

7.2. <u>Organisation scolaire</u>

M. Lacoursière procède à la lecture et à l'explication de l'info-sanction 24-25-08, portant sur la fin de la reconnaissance d'un programme de niveau inférieur à la suite de la réussite d'un programme de niveau supérieur correspondant (déboulage), au deuxième cycle du secondaire. Il contextualise la directive ministérielle et présente la démarche entreprise à la suite de sa réception. Une analyse complète du profil scolaire de l'ensemble des élèves potentiellement concernés a été réalisée. Tous ces élèves ont été rencontrés individuellement par la direction afin de leur exposer clairement la situation, les impacts possibles et les différents scénarios envisageables pour la poursuite de leur cheminement scolaire. Cette rencontre a également eu lieu avec les parents des élèves concernés, afin de les informer de manière transparente et de répondre à leurs interrogations.

Mme Nancy Létourneau, directrice générale par intérim du Centre de services scolaire Harricana, fait le point sur l'organisation scolaire de l'école secondaire Natagan en vue de l'année 2025-2026. Elle annonce qu'à la suite de l'exercice de choix de cours, il est confirmé que l'établissement ne pourra pas offrir le parcours enrichi de 4e secondaire, comprenant les mathématiques SN et les sciences STE. Par conséquent, les élèves ayant choisi ces options devront les suivre à l'École secondaire d'Amos. En ce qui concerne le parcours enrichi de 5e secondaire, l'école sera en mesure d'offrir uniquement les mathématiques SN, dispensées en atelier en parallèle avec les mathématiques CST de 5e secondaire.

En ce qui a trait aux cours de chimie et de physique, les élèves ayant atteint l'âge de 16 ans au 30 juin 2025, pourront s'inscrire à la formation générale des adultes (FGA) afin d'y suivre ces cours. Pour les élèves de moins de 16 ans ne répondant pas à ce critère, deux options s'offriront à eux : modifier leurs choix de cours ou procéder à un changement d'établissement scolaire, afin de poursuivre leur parcours dans les matières souhaitées.

Mme Létourneau confirme également que, bien que quelques élèves de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur (NDSC) pourraient être classés en cheminement particulier continu (CPC) pour l'année scolaire 2025-2026, les prévisions à moyen et long terme ne permettent pas d'assurer la viabilité de ce service à l'école secondaire Natagan. Par conséquent, le Centre de services scolaire n'est pas en mesure de réactiver cette offre de service au sein de l'établissement. Les élèves concernés seront donc orientés vers l'École secondaire d'Amos, pavillon La Calypso. Un processus de transition individualisé sera mis en place par la direction afin de soutenir ces élèves et leurs familles dans ce changement.

7.2. Intervention de l'assemblée

Plusieurs interventions de l'assemblée sont soulevées. La présidente en assure la priorisation et gère les droits de parole.

Un citoyen questionne les raisons pour lesquelles, à la suite du déboulage, un élève en situation d'échec devrait nécessairement changer d'établissement. Mme Létourneau explique que, compte tenu des particularités de l'école secondaire Natagan — qu'elle connaît bien pour y avoir été directrice pendant plusieurs années — l'établissement ne dispose pas d'un nombre suffisant d'enseignants pour offrir plusieurs groupes d'une même matière simultanément. Cela limite les possibilités de reprise de cours par matière, et rend difficile le maintien de l'élève dans le même établissement.

Une citoyenne s'interroge ensuite sur la possibilité qu'un élève en échec soit promu au niveau supérieur tout en reprenant les cours échoués du niveau précédent. Mme Létourneau précise que cette pratique va à l'encontre de l'esprit des directives émises par le ministère de l'Éducation et la Direction de la sanction des études. Elle souligne également que les élèves concernés sont déjà en difficulté et que leur imposer un double niveau d'enseignement serait contre-productif. En effet, cela obligerait l'enseignante à diviser son enseignement, ses interventions et son accompagnement entre deux niveaux scolaires, ce qui nuirait à la qualité de l'encadrement offert.

Un citoyen propose la mise en place d'un horaire comportant des périodes fibres, combiné à des cours en ligne pour les matières échouées. Mme Létourneau rappelle que cette formule a déjà été expérimentée dans le passé, et qu'elle a mené à un taux d'échec de 50 % chez les élèves concernés. Une mère témoigne d'ailleurs que son fils a vécu cette situation sans réel accompagnement de l'école, ce qui a rendu l'expérience particulièrement difficile. Elle confirme que cette approche ne convient pas à tous les profils d'élèves.

Les représentants du conseil municipal de Barraute expriment leur inquiétude quant à l'exode d'élèves vers l'école d'Amos, qu'ils perçoivent comme un facteur de dévitalisation de leur communauté. Ils suggèrent d'interdire ce transfert afin de maintenir les jeunes à Barraute. Mme Létourneau rappelle que, selon la Loi sur l'instruction publique, le choix de l'établissement scolaire revient aux parents, qui sont libres de sélectionner l'école qu'ils estiment la plus appropriée pour leur enfant. Ainsi, le Centre de services scolaire ne peut accéder à cette demande. Cela dit, Mme Létourneau réitère la volonté du Centre de services Harricana de collaborer avec la municipalité afin de maintenir des services éducatifs de qualité pour les jeunes de la communauté. Bien que les dernières années aient présenté plusieurs défis quant à l'offre de services, l'école a su répondre aux besoins des élèves. Certaines adaptations ont dû être faites, notamment pour les élèves en grande difficulté d'apprentissage, mais le parcours régulier a pu être préservé. L'objectif demeure de toujours offrir aux élèves les meilleures conditions possibles pour favoriser leur réussite.

Les représentants municipaux soulèvent également la question du transport scolaire, considérant qu'un autobus facilitant le déplacement vers Amos contribue à l'exode. Ils proposent que les parents qui choisissent de scolariser leur enfant à Amos en assument les frais. Ils mentionnent qu'une politique en ce sens existerait au sein du CSSOB. Mme Létourneau s'engage à effectuer des vérifications auprès de la direction générale du CSSOB concernant cette politique. Toutefois, elle souligne que le Centre de services scolaire Harricana assure la gratuité des services sur l'ensemble de son territoire, et que le choix d'un établissement relève des parents. Il serait donc difficile d'imposer des frais pour un changement d'école. Elle s'engage néanmoins à poursuivre la réflexion sur cet enjeu.

Une élève exprime sa tristesse de voir certaines de ses amies contraintes de quitter l'établissement, en raison de leur âge (16 ans) leur permettant l'admission à la formation générale aux adultes (FGA), alors que d'autres ne sont pas admissibles malgré un écart de quelques jours seulement. Une mère, dont la fille est concernée, déplore cette situation, qu'elle juge injuste. Il est rappelé que les critères d'inscription à la FGA sont strictement encadrés. Mme Létourneau s'engage néanmoins à prendre un moment avec l'équipe de direction pour réévaluer toutes les possibilités et solutions envisageables pour accompagner les élèves qui doivent ajuster leur parcours scolaire à la suite du déboulage et des choix de cours effectués.



6. Date de la prochaine rencontre

29 avril 2025

7. <u>Levée de l'assemblée</u>

CE-0026-2025

Levée de l'assemblée.

IL EST RÉSOLU, sur la proposition de Mme Michelle Lacasse QUE la séance soit levée. Il est 20 h 59.

ADOPTÉE.

Signature de la présidente Michelle Lacasse Signature du secrétaire par intérim

Kevin Lacoursière